

République Française Département : VOSGES Arrondissement : Épinal ESSEGNEY - Commune

ARRÊTÉ N° AR 033 2025

Arrêté de circulation temporaire rue Bellevue

Le maire de la commune d'ESSEGNEY

VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L-2212.1, L-2212.2, L-2212.5 et L2213.1 du Code des Collectivités Territoriales,

VU les articles du Code de la Route,

VU l'article R 610.5 du Code Pénal,

VU la demande présentée par TRB, 430 rue des Saules 88 290 Saulxures sur Moselotte, pour permettre l'exécution des travaux d'aménagement de la RD32;

CONSIDERANT qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre les dispositions réglementaires destinées à assurer la sécurité publique,

ARRETE:

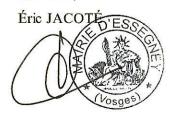
ARTICLE 1 – En raison de travaux sur la RD32 rue Paul Legrand et rue de l'Europe, la circulation sera interdite <u>rue Bellevue</u> dans le sens montant vers la rue Paul Legrand (RD32), à compter du 9 septembre 2025, pendant toute la durée des travaux, sauf riverains.

ARTICLE 2 - En raison des restrictions précédentes, la circulation sera déviée pendant la durée des travaux, dans les deux sens, <u>rue des Clercs</u>, priorité aux véhicules descendants de la rue Paul Legrand (RD32).

ARTICLE 3 - Des panneaux de signalisation appropriés seront installés. Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 – Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Charmes, L'entreprise TRB sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie.

Le Maire,



Fait à ESSEGNEY, le 09 septembre 2025